

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 Mars à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Écouves se sont rassemblés en réunion ordinaire à la salle du conseil d'Ecouves après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain MEYER, Maire.

Etaient présents, Nadine BAUCHERON, Patrice BRESTEAUX, Claude BROULT, Alain GAUDRÉ, Arnaud GAUDRÉ, Philippe GÈZE, Pierre GUÉRIN, Céline LE LIEVRE, Maryse LEGUAY, Alain MEYER, Elisabeth MOTAS, Isabelle POTTIER, Marie-Odile RIOU, Michel SENAULT, Liliane SONNET, Catherine TERHEC, Régis VÉCRIN.

Absents excusés: Fabienne BLEICHER, pouvoir à Claude BROULT

Didier CHEVALIER, pouvoir à Patrice BRESTEAUX

Danielle ERNOU, pouvoir à Alain GAUDRÉ Jean-Marie PETIT, pouvoir à Régis VÉCRIN

Secrétaire de séance : Michel SENAULT

Conseillers en exercice : 21 Conseillers présents : 17 Votants : 21

1) Adoption du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 13 Décembre 2023

Compte rendu adopté à l'unanimité.

2) Emprunt 2023

Monsieur le Maire a informé, qu'en raison d'une diminution de la trésorerie disponible, il était nécessaire de recourir à un nouvel emprunt afin de financer de nouveaux investissements et a présenté 3 propositions de différents établissements bancaires. Il a demandé au Conseil Municipal d'opter pour l'une d'entre elles.

Le choix s'est porté sur la proposition établie par La BANQUE POSTALE pour un montant de 400 000 € au taux fixe de 3.95 % pour une durée de 15 ans.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de 400 EUROS. La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt. En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal a voté, à l'unanimité, la réalisation de l'emprunt de 400 000 € à la BANQUE POSTALE sur 15 ans au taux fixe de 3.95 %, pour financer les investissements 2023.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

3) Acquisition d'une parcelle

Afin de conserver la bande de stationnement le long de la Route Départementale n°26, Monsieur le Maire a annoncé au Conseil Municipal que la commune d'Ecouves se portait acquéreur d'une bande terrain d'environ 1 710 m² située au niveau du camping d'Ecouves, lieu-dit Les Noyers à Radon et cadastrée 341 AC 246, appartenant à Mme Dominique NOIROT.

Il a proposé de réaliser cet achat pour l'€uro symbolique, les frais d'acte et de bornage en plus.

Monsieur le Maire a demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cet achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé :

- D'accepter l'achat à Madame Dominique NOIROT :
 - De la parcelle cadastrée 341 AC 246 d'environ 1 710 m2, au prix de l'€uro symbolique, les frais d'acte et de bornage en plus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

4) Vente d'un appartement communal

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que Madame Isabelle BENARD souhaitait acquérir l'appartement communal situé au 1 C Place Lebert à Radon et cadastré 341 AO 32.

Ce bien, d'une superficie d'environ 36 m² et composé d'une pièce principale et d'une chambre, a été estimé à 35 000 €. Il est situé dans un immeuble en copropriété.

Monsieur le Maire a proposé donc au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette vente à Madame BENARD pour un montant de 35 000 €.

Après en avoir délibéré avec une abstention, le conseil municipal :

- A EMIS un avis favorable à la vente de l'appartement en copropriété situé au 1C Place Lebert à Radon pour la somme de 35 000.00 €. Les frais d'actes seront à la charge de l'acheteur
- A AUTORISÉ Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer l'acte notarié et tous les documents relatifs à ce dossier.

5) Adoption du règlement des cimetières

L'adoption du règlement des 3 cimetières a été reportée. La commission communale « Cimetières » doit se réunir prochainement afin de préciser certains éléments de ce document.

Questions diverses

Commission scolaire – Compte rendu de la réunion du 21 Mars 2023

Madame Motas, responsable de la commission scolaire, a présenté le compte rendu de la dernière réunion qui s'est déroulée en présence d'une élève diététicienne :

- Cantine scolaire de Radon :
 - De nouveaux menus ont été établis afin de respecter l'obligation de servir un repas végétarien hebdomadaire
 - Les desserts « fait maison » seront désormais privilégiés
- Garderie périscolaire (Radon) :
 - Afin de réaliser des économies, les horaires de garderie sont à l'étude. Les enfants sont actuellement accueillis jusqu'à 19h mais cela pourrait passer à 18h30. La commission s'est prononcée vers le maintien à 19h mais il est nécessaire d'étudier le nombre d'enfants présents entre 18h30 et 19h avant de prendre une décision.
- Collecte de téléphones portables inutilisés

Monsieur Gèze, membre de la commission « déchets ménagers » de la CUA, a informé qu'une collecte de téléphones portables (organisée par la CUA) se déroulera à compter du 5 Juin 2023. La mairie d'Ecouves participera à cet évènement. Une communication sera réalisée prochainement.

• Démission de Danielle ERNOU

Monsieur Gèze a fait lecture à l'assemblée d'un courrier de Madame ERNOU expliquant les raisons de sa démission.

Fin de séance : 20H50